

24 avril 2023

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Le 19 avril 2023, Corinne Cahen, ministre de la Famille et de l'Intégration, ensemble avec Serge Hoffmann, vice-président du Syvicol, et Sylvain Besch, directeur du CEFIS, [a dressé le bilan des inscriptions des résidents non-luxembourgeois au registre de vote pour les élections communales du 11 juin 2023](#). Il y a 50.084 électeurs de nationalité étrangère inscrits sur les listes électorales pour les élections communales du 11 juin 2023, ce qui correspond à un taux d'inscription de 19,8% (50.084 sur un total de 252.464).
- Le 21 avril 2023, le ministère des Affaires étrangères et européennes a publié une communication concernant la possibilité de demander [un titre de séjour en tant que bénéficiaire de la protection temporaire au Luxembourg](#). Plus précisément, le ministère souhaite à informer les titulaires d'une attestation de protection temporaire au Luxembourg valable jusqu'au 4 mars 2024 exerçant une activité salariée sur le territoire avec un salaire mensuel équivalant au moins au taux mensuel du salaire social minimum d'un travailleur non qualifié, ainsi que leurs membres de famille, qu'ils peuvent introduire auprès de la Direction de l'immigration une demande en obtention d'un titre de séjour.
- Le 21 avril 2023, le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, Georges Engel, et le directeur de l'Inspection du travail et des mines (ITM), Marco Boly, ont présenté lors d'une conférence de presse, [le rapport annuel de l'ITM pour l'année 2022](#). En 2022, pour accompagner au mieux les civils ayant fui la guerre en Ukraine, l'ITM a participé à plusieurs actions, notamment à la rédaction d'une brochure d'information sur le droit du travail permettant aux personnes concernées de connaître leurs droits et réduisant de ce fait le risque d'exploitation au travail. En effet, les bénéficiaires d'une protection temporaire n'ont pas besoin de permis de travail spécifique et bénéficient du libre accès au marché du travail. Ils peuvent être embauchés directement dans le cadre des contrats de travail prévus par la loi.

Publication EMN:

Nous avons le plaisir de vous annoncer la publication de la note de synthèse de l'EMN « [Accompanied children's right to be heard in international protection procedures](#) ». Les enfants qui migrent avec leurs parents sont confrontés à des défis et à des vulnérabilités uniques. C'est pourquoi il est crucial que leur droit d'exprimer leurs opinions soit pleinement mis en œuvre dans les procédures de protection internationale.

Chiffre de la semaine: 9.463

La réforme de la loi électorale du 22 juillet 2022 a permis à 9.463 personnes ayant moins de 5 ans de résidence au Luxembourg de s'inscrire sur les listes électorales pour les élections communales du 11 juin 2023. Ce qui correspond pour cette catégorie de durée de résidence à un taux d'inscription de 11,8%.

Source: [CTIE](#), [MIFA](#), [CEFIS](#)

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,
merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu**

Nous contacter :

Email: emn@uni.lu

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en